

CONSEIL MUNICIPAL DE GEMOZAC

Séance du 26 mai 2026

PROCÈS-VERBAL

Le Conseil municipal de Gémozac s'est réuni à la mairie le 26 mai 2026 à 18h30 sur convocation adressée le 19 mai 2026.

PRÉSENTS :

M. Loïc GIRARD, M. Thierry AUDEBERT, Mme Monique BELIS,
M. Christophe BOUGNOTEAU, M. Jean-Michel BLANCHARD, Mme Maribel COPLEY,
Mme Dominique PICOULET, M. Jean-Jacques NIVET, Mme Sylvie RABET-LARGE,
Mme Catherine CLOCHARD, M. Emmanuel FROSTIN, M. Olivier GODET,
Mme Séverine PACAUD, Mme Corinne MORISSON, Mme Laurence CHEVALLIER,
M. Sébastien GIRAUD, Mme Sonia PAVARD, M. Aurélien BOSSEE, M. Gaëtan CUISINIER

ABSENTS EXCUSES :

Mme Virginie LARUE
Mme Danielle DAGORN
M. Jean-Bernard DAVID
M. Xavier COLLIGNON

POUVOIRS :

Mme Danielle DAGORN a donné pouvoir à M. Emmanuel FROSTIN
M. Jean-Bernard DAVID a donné pouvoir à M. Loïc GIRARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Thierry AUDEBERT

Quorum : 12

Approbation du procès-verbal :

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 20 avril 2026 est approuvé à l'unanimité.

01 - Programme d'effacement des réseaux à Louzignac

Monsieur le Maire rappelle que le programme d'effacement des réseaux doit s'achever en 2026. Il peut donc être envisagé de poursuivre avec les villages en fonction des possibilités du SDEER en traitant en priorité les villages suivants : Louzignac, Labattut, Saint Caprais, Chez Ballanger, Chez Chobelet et Billeride.

L'intérêt est d'effacer les réseaux avant les travaux d'aménagement.

Monsieur le Maire propose donc d'approuver le devis du SDEER pour les études d'effacement des réseaux distribution d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication estimées à 37417,17 euros.

Vote à l'unanimité (21 voix)

02 – Subvention à la coopérative scolaire

Le Conseil municipal décide d'allouer à la coopérative scolaire une subvention de 500 euros pour le projet de sortie à l'Abbaye de Fontdouce.

Vote à l'unanimité (21 voix)

03 – Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire indique qu'un agent territorial spécialisé des écoles maternelles part à la retraite à la fin de l'année scolaire en cours.

Le Conseil municipal décide :

- De créer le poste suivant :

Nb poste	Grade	Emploi	Quotité	Service	Observation
1	ATSEM principal de 2ème classe	permanent	27,82/35	scolaire	A partir du 31/08/2026

- De supprimer le poste suivant :

Nb poste	Grade	Emploi	Quotité	Service	Observation
1	ATSEM principal de 1ère classe	permanent	30/35	scolaire	A partir du 31/08/2026

Vote à l'unanimité (21 voix)

04 – Fixation du niveau de rémunération de l'agent contractuel recruté pour occuper le poste d'assistante de direction

Le Conseil municipal décide que l'agent contractuel qui occupera le poste d'assistante de direction sera rémunéré au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, 10^e échelon.

M. Christophe BOUGNOTEAU ayant un intérêt personnel, il ne prend pas part au débat et au vote.

Vote à l'unanimité (20 voix)

05 – Acquisition de la parcelle cadastrée F 1793 et cession des parcelles cadastrées F 1789, F 1790 et F 1791

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide l'acquisition de la parcelle cadastrée F 1793 au prix de 16,47 €/m²
- décide la cession à Madame Laurence LEVRAULT des parcelles cadastrées F 1789, F 1790 et F 1791 au prix de 16,47 €/m²
- autorise Monsieur le Maire à signer devant Notaire l'acte d'acquisition et l'acte de cession
- décide que les frais d'acte seront pris en charge par la Commune pour la parcelle cadastrée F 1793 et par Madame Laurence LEVRAULT pour les parcelles cadastrées F 1789, F 1790 et F 1791.
- Décide que les frais de bornage d'un montant de 1164 € payés par la Commune seront remboursés par Madame Laurence LEVRAULT

Vote à l'unanimité (21 voix)

Fin de la séance à 19h30

Le Maire

Loïc GIRARD



Le Secrétaire

Thierry AUDEBERT